



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT 2023-298**

**CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION ET  
À LA MODIFICATION DES RUES ET LEUR MUNICIPALISATION**

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le Conseil a adopté le règlement numéro 2023-298 relatif aux alarmes non fondées ayant généré un déplacement du service de sécurité incendie.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À ARUNDEL, CE 11<sup>e</sup> JOUR DE DECEMBRE 2023

Philip Toone  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2023

Philip Toone  
Directeur général et greffier-trésorier